



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2014

Le treize janvier deux mil quatorze, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le sept janvier deux mil quatorze, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger PERRIN, Maire.

Etaient présents : Roger PERRIN, Monique MIOT, Armelle FAZILLEAU, Jacky DESNOUE, Marie-Christine FREGIS, Patrick CLISSON, Jean-Luc GUINARD, Paul MOREAU, Marie-France TALINEAU, Marylène GIRAUDON, Damien PARNAUDEAU, Christine GOUBEAU, Benoît PIRON.

Absents excusés : Anthony PEIGNON.

La secrétaire : Monique MIOT.

Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2013

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2013. Il est approuvé à l'unanimité.

Commissions communales et intercommunales

Les dates des prochains commissions ont été fixées au 1^{er} février 2014 à 10 heures pour la commission BATIMENTS et au 15 février 2014 à 10 heures pour la commission VOIRIE.

Modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine

Le Conseil de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine s'est prononcé, par délibération en date du 3 janvier 2014, sur le retrait des compétences de production et de distribution de l'eau potable et de l'eau brute et de l'assainissement non collectif.

Afin de garantir une continuité de service pour les compétences production et distribution de l'eau potable et de l'eau brute et d'assainissement non collectif, les communes de Pompaire, Chatillon/Thouet, Parthenay, Le Tallud, Fenéry, Adilly, La Chapelle Bertrand et Gourgé ont sollicité leur adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine pour l'exercice de ces compétences.

Par ailleurs, les communes de Viennay, Amailloux, Gourgé ont sollicité leur adhésion au Syndicat des Eaux de la Gâtine pour la compétence assainissement non collectif.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur ces nouvelles adhésions et sur la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre ».

Mise à disposition de la voirie du groupe 1 pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine

Monsieur le Maire fait lecture des critères d'évaluation en vigueur servant au calcul du transfert de charges de la compétence voirie pour les voies du groupe 1.

La participation financière actuelle de la commune de Saint Pardoux s'élève à 38 546 euros par an. Après vérification et réajustement du linéaire des voies répondant aux critères d'intérêt communautaire, le linéaire des voies du premier groupe s'élève à 33 058 kms.

Ainsi, le transfert de charges recalculé sera porté à 39 112,54 euros par an à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette modification de linéaire, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre».

Une nouvelle décision sera à prendre, dans le futur, pour la voirie du groupe 2. A cet effet, le CLECT se réunit le 13 février prochain, afin d'en débattre.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Sud Gâtine

Monsieur le Maire informe que par délibération en date du 15 octobre 2013, la Communauté de Communes Pays Sud gâtine a approuvé l'extension de ses compétences facultatives à la compétence suivante : maison de santé pluri-professionnel Sud Gâtine.

Et que par délibération du 12 novembre 2013, elle a décidé d'étendre sa compétence obligatoire voirie d'intérêt communautaire à un deuxième groupe de voie appartenant au domaine public ou au domaine privé de la commune.

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre».

Assurance dommage-ouvrage pour la construction du boulodrome

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait souscrire une assurance dommage-ouvrage pour une construction nouvelle de grande superficie. Elle permettrait de garantir tous les désordres et malfaçons de nature décennale, sans que la responsabilité de l'entreprise soit à prouver. Si l'entrepreneur est défaillant, la commune peut toujours s'adresser à son assurance dommage-ouvrage.

Après consultation, deux offres ont été réceptionnées :

NOM ENTREPRISE	COÛT TTC PRIME ANNUELLE	TYPE DE GARANTIE
SFS (Poitiers)	6 066 euros	Dommege-Ouvrage sans franchise + Garantie des dommages subis par les éléments d'équipement + Garantie des dommages immatériels consécutifs + Protection juridique du Maître d'Ouvrage
KERJAM Courtage (Saint Nazaire)	4 879 euros	Garantie de base légale sans franchise + Garantie de bon fonctionnement des biens d'équipement + Garantie des dommages immatériels + Franchise par sinistre de 2 000 euros

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'éventuelle souscription d'une assurance dommage-ouvrage, avec :

- ❖ 0 voix « pour »,
- ❖ 13 voix « contre».

Validation fiches de poste agents communaux

Monsieur le Maire présente les projets de fiches de poste pour l'ensemble des agents communaux.

Les élus suggèrent plusieurs modifications concernant les tâches attribuées à certains agents. Ils souhaitent également que le volume horaire travaillé et le nombre de congés annuels soient précisés dans la fiche.

Amortissement de dépenses d'investissement

- L'immobilisation n° 1585 acquise en 2012 pour une valeur de 819,16 € concerne la dépense FRAIS ETUDES SUIVI TRX CONFORMITE PVR 3.

Elle n'a pas été amortie en 2013 alors même que l'amortissement est obligatoire pour les immobilisations comptabilisées aux comptes à racine 204...

Monsieur le Maire propose d'amortir cette dépense sur une durée de 5 ans et demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre».

- L'immobilisation 1605 acquise en 2012 pour une valeur de 14 451.39€ concerne la dépense EFFACEMENT DE RESEAUX TELEPHONIQUE CHATEAU BOURDIN.

Elle n'a pas été amortie en 2013 alors même que l'amortissement est obligatoire pour les immobilisations comptabilisées aux comptes à racine 204...

Monsieur le Maire propose d'amortir cette dépense sur une durée de 8 ans et demande à l'Assemblée de se prononcer, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre».

Ouverture de crédits pour le budget local commercial

L'entreprise Eric DESNOUE a adressé à la commune une facture en fin d'année 2013 concernant les travaux d'aménagement autour du Local Commercial et sur la parcelle de Monsieur LARGEAU.

Cette facture d'investissement n'a pas pu être réglée sur l'exercice 2013. Afin de faire le nécessaire sur la nouvel exercice, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur une ouverture de crédits, sur le budget annexe Local Commercial, d'un montant de 6 500 euros, correspondant au montant TTC de la facture, avec :

- ❖ 13 voix « pour »,
- ❖ 0 voix « contre».

Création d'une voie publique de la desserte de la Zone du Poirier

Pour éviter de déposer une demande de permis d'aménager, il serait souhaitable de détacher une parcelle dans la zone du Poirier, en vue de la vente à Monsieur BONNEAU, pour la construction de la nouvelle boulangerie.

Les élus sont d'accord sur le principe de redécoupage parcellaire.

Informations et questions diverses

- Un panneau d'information va être posé sur le terrain multi-sports. Le texte sera le suivant : « L'espace multi-sports est un lieu public ouvert à tous. Merci de respecter les équipements et de laisser le lieu propre. Chaussures à crampons interdite. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 0 h 00.

Le Maire,
Roger PERRIN

